

Conditions Générales de Vente (CGV)

1. Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après "CGV") s'appliquent à toute prestation de conception, fourniture, réalisation, aménagement et entretien maintenance, des équipements sportifs et ludiques (ci-après les "Prestations") fournie par SDU (Le Prestataire) à ses clients.

Ces CGV constituent le cadre contractuel applicable à tout devis établi par Le Prestataire, à l'exclusion de tout autre document.

2. Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre des Prestations réalisées par le Prestataire et définies en préambule.

3. Acceptation du devis

Tout devis doit être formalisé par écrit, précisant la nature exacte des travaux et les conditions financières associées.

Le Client accepte formellement les présentes CGV au moment de la signature du devis. Aucune modification du devis ne sera acceptée sans l'accord express et écrit des deux parties.

4. Prix et conditions de paiement

4.1. Prix

Les prix des Prestations sont fixés dans le devis. Ces prix sont fermes et non révisables dans le délai de validité du devis de 30 jours à compter de la date d'établissement de celui-ci sauf indication contraire précisée dans le devis.

4.2. Conditions de paiement

Sauf mention contraire dans le devis, les paiements se font de la manière suivante :

- dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture.

4.3. Pénalités de retard

Tout retard de paiement entraînera l'application de pénalités de retard calculées au taux légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros.

5. Montant minimum de commande et frais de traitement

Pour toute commande passée auprès de la société SDU, un montant minimum de 100 euros HT est requis.

Dans le cas où le montant total de la commande serait inférieur à ce seuil, la société SDU se réserve le droit de facturer des frais de traitement fixes d'un montant de 15 euros HT par commande.

Ces frais de traitement seront indiqués de manière explicite au client avant la validation définitive de la commande.

6. Délai de réalisation

Le Prestataire s'engage à respecter les délais convenus d'un commun accord avec le client, sauf en cas d'élément fortuit non imputable au prestataire ou de force majeure.

7. Livraison et réception des prestations et/ou des travaux

Stipulations relatives aux travaux :

Les travaux seront considérés comme réceptionnés une fois achevés et validés par le Client lors d'une visite de réception. Toute réserve doit être formulée par écrit au procès-verbal de réception le jour de celle-ci. À défaut, les Prestations seront considérées comme acceptées sans réserve.

Stipulations relatives aux autres prestations :

Toutes les prestations font l'objet d'un bon de livraison.

Les prestations sont considérées comme admises une fois livrées et vérifiées par le client à la date de livraison.

8. Garantie

Le Prestataire est soumis à la garantie légale de conformité prévue par les articles L.217-4 à L.217-12 du Code de la consommation, ainsi qu'à la garantie des vices cachés prévue aux articles 1641 à 1649 du Code civil.

9. Responsabilité

Le Prestataire est responsable de la bonne exécution des Prestations, sauf en cas de force majeure ou de fait imputable au Client ou à des tiers intervenants à la demande du Client.

Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable de tout retard ou défaut d'exécution dû à des causes extérieures (intempéries, grèves, etc.).

10. Assurances

Le Prestataire déclare être assuré pour sa responsabilité civile professionnelle et pour les dommages pouvant survenir dans le cadre des Prestations.

11. Propriété intellectuelle

Les plans, dessins, maquettes, et autres supports de conception restent la propriété exclusive du Prestataire, sauf accord contraire. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation est interdite.

12. Réserve de propriété

Le Prestataire se réserve la propriété des biens objets du devis jusqu'au paiement du prix par le client même lorsque ce dernier est entré en possession des biens.

13. Litiges

Tout litige relatif à l'exécution des présentes CGV sera soumis aux tribunaux compétents du siège social du Prestataire, après une tentative de résolution amiable.

14. Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable pour un manquement à ses obligations résultant d'un événement de force majeure, tel que défini par la loi et la jurisprudence.

15. Modification des CGV

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables seront celles en vigueur à la date d'acceptation du devis.

16. Droit applicable

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

VERSION	VALABLE À COMPTER DU
V1	20/11/2024
V2	17/12/2024